

ne serons pas fixés sur ce point, nous ne pourrions être assurés du maintien de la paix.

Cependant j'entends certaines personnes qui ont renoncé depuis deux ou trois jours seulement à la conviction que la guerre était inévitable, affirmer que si la paix n'est pas troublée on doit simplement la considérer comme une trêve consentie et reconnue nécessaire par toutes les puissances. La seule raison qui aurait amené cette résolution commune, c'est l'obligation de ne pas compromettre et sacrifier les immenses intérêts engagés dans l'Exposition universelle. On a calculé que s'il y a des querelles à vider entre peuples, elles peuvent être sans inconvénient ajournées; tandis que les entreprises pacifiques auxquelles se sont mêlés tous les peuples doivent être immédiatement protégées et la meilleure protection, c'est le maintien de la paix.

D'après les renseignements que nous donnent les dépêches de Londres, lord Stanley aurait donné hier lecture d'une proposition tendant à faire accepter comme base des délibérations la garantie collective de la neutralité du Luxembourg et quelques-uns des plénipotentiaires, on ne dit pas lesquels, auraient dû demander des instructions à leurs gouvernements.

A la Bourse la spéculation ne se montre pas rassurée sur l'issue de la Conférence. On remarque les ventes des agents allemands. On parle d'un emprunt en dépit des démentis officiels, et on le prétend nécessaire par les dépenses inattendues de l'administration de la guerre. D'autres affirment qu'il n'y aura pas d'emprunt proprement dit et que la soloute de la conversion des obligations mexicaines suffira pour solder les dépenses supplémentaires.

Il y a eu aujourd'hui Conseil des ministres et à la suite du Conseil une dépêche chiffrée a été expédiée à Londres au prince de la Tour d'Auvergne.

Il y aura demain réunion du Conseil d'Etat en assemblée générale pour l'examen des amendements à la loi militaire adoptés par la commission du Corps législatif. Ces amendements proposent de fixer à 9 ans la durée du service, 5 dans l'armée active et 4 dans la réserve; pour les autres le service serait de cinq ans dans la réserve, et de quatre ans dans la garde nationale mobile. Voilà pour les jeunes gens de la 1<sup>re</sup> catégorie; ceux de la 2<sup>e</sup> catégorie serviraient cinq ans dans la garde mobile.

Le contingent serait fixé chaque année. L'exonération serait supprimée, mais le remplacement rétabli. Enfin une loi serait nécessaire pour l'appel de la réserve et de la garde nationale mobile. On ne sait si ces amendements seront tous acceptés par le Conseil d'Etat.

D'après l'état d'avancement des travaux du Corps législatif, on prévoit que la suppression de l'Adresse n'aura pas abrégé la durée de la session.

CH. CAHOT.

— On lit dans l'Union Bretonne, qui se publie à Nantes : « Nous avons cru ne pas devoir parler de placards et d'inscriptions placés nuitamment sur les murailles de la ville, et promettant de grands malheurs pour le 10 mai.

On ne voyait là d'abord qu'un enfantillage ou une folie; mais le jeu devient atroce, les pusillanimes s'en effraient, et il convient de les signifier, ne pouvant l'empêcher.

Les inscriptions varient d'écriture et de forme; mais elles sont identiques au fond: c'est toujours le 10 mai, toujours la République, et toujours le sang.

On nous remet ce matin un des nombreux placards affichés en ville. Détaché de la muraille d'une maison située à l'an-

gle des rues Beau-Soleil et de Briord, il est ainsi conçu :

LE 10 MAI

GRANDE RÉPUBLIQUE.

Il faut le sang ou la diminution des vivres. On ne peut s'empêcher de trouver que la fantaisie qu'on se passe ainsi est fort bête; mais elle est aussi très-méchante, et il serait à souhaiter que ses auteurs fussent connus et sévèrement punis.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 8 mai 1867.

Troubles de Roubaix.

Présidence de M. le conseiller DUEM. M. Morcrette, procureur-général, occupe le siège du ministère public.

La cour entre en séance à dix heures, et, après les formalités d'usage, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, ainsi conçu :

Le procureur général impérial près la cour impériale de Douai ; Vu l'arrêt de la cour, chambre des mises en accusation, en date du 22 avril 1867, par lequel les nommés :

1<sup>o</sup> Jean-François-Joseph Castelain, tisserand, né à Wattrelos, le 8 janvier 1832, demeurant à Roubaix ;

2<sup>o</sup> Jean-Martin Peters, ouvrier mécanicien, né à Liège (Belgique), le 22 août 1846, demeurant à Roubaix ;

3<sup>o</sup> Florimond-Joseph Boitel, tisserand, né à Wizerne, le 1<sup>er</sup> septembre 1821, demeurant à Roubaix ;

4<sup>o</sup> Louis-Adolphe Delabarre, tisserand, né à Quarignon (Belgique), le 15 novembre 1845, demeurant à Roubaix ;

5<sup>o</sup> Auguste-Joseph Couplet, rattacheur, né à Roubaix, le 17 novembre 1849, demeurant à Roubaix ;

6<sup>o</sup> Aimé Théophile Billoir, fleur, né à Auchy-lès-Hesdin, le 23 septembre 1846, demeurant à Croix ;

7<sup>o</sup> Jean-Denis Her, dit Lefebvre, tisserand, né à Roubaix, le 22 avril 1850, demeurant à Roubaix ;

8<sup>o</sup> Ferdinand Potteau, né à Orroir (Belgique), le 20 août 1843, tisserand, demeurant à Wattrelos.

Ont été mis en accusation et renvoyés devant la cour d'assises du département du Nord.

Vu l'article 241 du Code d'instruction criminelle.

Déclare que de la procédure résultent les faits suivants :

Depuis plusieurs semaines la population ouvrière de Roubaix était agitée par des difficultés relatives au mode de travail et au taux du salaire dans les tissages mécaniques, lorsque, le 16 mars 1867, éclatèrent tout à-coup des désordres qui ne laissaient prévoir ni les pourparlers engagés entre les patrons et les ouvriers tisseurs, ni les habitudes de ces derniers. Les fabricants qui avaient organisé dans leurs ateliers la direction de deux métiers par un seul ouvrier (innovation déjà mise en pratique en Angleterre, en Belgique et à Lille), d'autres que le malaise de l'industrie contraignait à réduire le taux du salaire, virent dans ce jour leurs maisons et leurs fabriques attaquées, envahies par des bandes furieuses qui s'y livrèrent aux plus graves excès.

Ce fut dans l'atelier de M. François Roussel que le désordre commença. Il pouvait être alors une heure et demie. Les ouvriers le quittèrent en tumulte et se dirigèrent en bandes vers le tissage de MM. Delattre. Là, ils renversèrent une palissade et brisèrent les vitres des bâtiments sans essayer d'y pénétrer. Dispersés par le commissaire central, les groupes ne tardèrent point à se reformer et revinrent chez M. François Roussel, sous les fenêtres duquel ils se mirent à crier : *A bas Roussel!* Les ouvriers de M. Desrousseaux se joignirent

presqu'aussitôt à cette bande, et, tous ensemble, recrutant ceux de leurs camarades qui avaient abandonné d'autres ateliers, ils se dirigèrent vers l'extrémité de la rue de la Fosse-aux-Chênes, où ils s'arrêtèrent pour concerter un plan de destruction.

Tout d'abord il fut proposé d'aller chez MM. Mazure Mazure; puis on résolut de se rendre chez M. Eugène Grimonprez, Grande-Rue, qui, dès le 11, avait introduit chez lui le travail sur deux métiers. Le rez-de-chaussée de cet établissement fut attaqué à coups de pierres ou de briques; les vitres furent cassées, et leurs débris, ainsi que les projectiles, coupèrent un certain nombre de chaînes. La bande descendit ensuite chez M. Eloi-Toulemonde, où elle brisa quelques vitres, puis chez MM. Dillies, Lepoutre et Alfred Motte. Le commissaire central avait pu empêcher tout dégât dans le premier de ces tissages, mais chez M. Lepoutre il y eut des vitres brisées. M. Motte, son associé, sortit et engagea la foule à se retirer; il tenta même d'arrêter un de ceux qui jetaient des briques. Assaili par ces individus, il reçut un coup de couteau qui lui fit une blessure entre l'index et le pouce. En même temps, son chapeau fut défoncé sur sa tête.

En vain la police et la gendarmerie s'efforcèrent de mettre un terme à ces déplorable scènes. Repoussées à coup de pierres et de briques, elles ne purent même maintenir les arrestations qu'elles opéraient, et la bande redescendit alors chez M. François Roussel, où elle parvint vers cinq heures et demie.

Contenu d'abord par quelques agents de la force publique, elle finit par casser les vitres de la maison du directeur, M. Barbeaux, et essaya, mais sans succès, d'enfoncer sa porte. Puis, après avoir détruit les fenêtres d'un magasin et de l'habitation du concierge, elle tourna sa fureur sur le tissage. Le rassemblement, en se ruant sur la palissade qui clôt l'établissement, la renversa. Un certain nombre de ces agresseurs, tournant les murs extérieurs, entraient dans le magasin de serrurerie et y prenaient des barres d'acier. Ainsi armée, la foule lança des projectiles sur les vitres de la chambre aux générateurs, puis, dans le tissage, frappa sur les métiers, dont une vingtaine furent brisés. Ils arrachèrent et coupèrent une centaine de pièces de tissus. Il y en eut onze d'emportées. Lorsque l'œuvre de dévastation leur parut assez complète, l'un de ceux qui y avaient présidé dit : *C'est assez, allons maintenant chez Delattre.*

Chez M. François Roussel, les dégâts ont été évalués à dix mille francs environ. M. Delattre avait fait fermer les portes de son établissement. Les bandes commencent par enfoncer la grande porte, puis elles envahissent la maison du concierge dans laquelle logeait à l'oyer les époux Gacheois. Tous leurs appartements furent saccagés et pillés; linge, vêtements, argent, une somme de 780 francs en or, y ont été enlevés. MM. Victor et Achille Delattre, essayant de parlementer avec la foule et de la calmer, furent assaillis de pierres, et l'un d'eux menacé d'un coup de fourche.

Ils durent se réfugier dans les bâtiments. On se précipita alors dans le bureau du tissage et dans la salle de réception des pièces : Les livres furent déchirés et jetés à l'eau, une somme de 130 francs soustraite, les pièces de tissus coupées ou mises en lambeaux. Quarante deux ont été emportées.

Aux ateliers du tissage de M. Victor Delattre, son contre-maître, M. Garret, assisté de quelques ouvriers, soutinrent un véritable siège. La porte fut brisée et il n'en resta plus que les montants derrière lesquels on lutta de part et d'autre avec acharnement. M. Garret y reçut des blessures assez graves. A six heures et demie, les bandes se retirèrent, non sans briser encore les vitres des bobinoirs et de la filature. Les pertes subies par MM. Delattre s'élevèrent à 15,000 francs environ. Le rassemblement arriva vers sept heures chez M. Desrousseaux. N'ayant pu forcer la

porte qui donne sur la cour de l'établissement, il enfonça la porte de la maison du concierge où tout fut brisé et pillé à tel point qu'il n'y resta plus rien du mobilier qui la garnissait, et que le concierge et sa femme n'ont conservé que les vêtements qu'ils avaient sur eux. Les magasins furent envahis, et du premier étage on jeta par les fenêtres les pièces de tissus dont 59 n'ont pas été retrouvées. Les livres étaient déchirés, tandis que dans le tissage le feu était mis aux pièces montées, et que, pour aller plus vite, on amassait et incendiait sous les métiers, 150 kilogrammes de coton. Chez MM. Desrousseaux, le préjudice s'éleva à 20,000 francs environ.

Pendant ces scènes, d'autres bandes avaient parcouru la ville, se portant successivement sur les tissages de MM. Lepoutre et Dillies, Delbosse, Charles Roussel, Mathon, Goubes-Tiberghien et Watme, tissages qui furent entourés et dont les vitres ont été brisées.

Mais le rassemblement qui venait de dévaster la fabrique de M. Desrousseaux arrivait, plus nombreux et plus exalté chez M. Scamps, dont les établissements industriels se divisent en trois parties : l'une est louée à M. Henri Roussel, la seconde à M. Scarpel; M. Scamps s'est réservé la troisième qui est attenante à son habitation. Les ateliers de M. Henri Roussel furent les premiers envahis par une petite porte de côté. Tout y fut saccagé et pillé. 100 métiers ont été réduits en morceaux, et, pour activer l'œuvre de destruction, on amassa des tissus qui furent enroulés de benzine et d'huile auxquelles on mit le feu qui se communiqua aux constructions. Les dégâts dans cet établissement atteignent la somme de 150,000 francs.

Le tissage de M. Scarpel a souffert un dommage d'environ 20,000 francs par l'action des flammes. Vingt métiers sont hors d'état de service.

Pendant ce temps, M. Scamps était accouru pour défendre son tissage qu'une simple cloison séparait du tissage Roussel. Cette cloison fut partiellement brisée au cris de : *Maintenant, chez Scamps*, mais l'attitude énergique de ce fabricant fit le reculer. D'ailleurs, l'incendie chassait la bande de l'intérieur des tissages et elle se portait du côté des bâtiments de la machine à vapeur, bâtiments qu'elle attaqua à coups de pierres et de cylindres en acier; mais là encore, M. Scamps lutta avec une résolution infatigable contre ces perturbateurs.

Ce fut alors dans la maison d'habitation de ce fabricant que la bande se précipita: il s'y fit un véritable sac. Meubles, glaces, porcelaines, verreries, jetaient renversés, arrachés et mis en pièces. Le linge, les vêtements, les papiers, les bijoux, de l'argent (près de 300 francs) furent pillés. Dans le salon, au rez-de-chaussée, des linges amassés et imbibés d'alcool camphré révélèrent que, là aussi, on avait tenté de compléter par le feu l'œuvre de destruction. M. Scamps, son fils, un domestique dévoué et courageux, un agent de police, accourus à la hâte, arrêtaient trois des malfaiteurs surpris dans les escaliers ou dans les appartements du premier étage. On évalue à la somme de 22,000 francs le dommage causé chez M. Scamps.

L'arrivée de la troupe dirigée de Lille sur Roubaix dispersa les bandes qui toutefois poussèrent encore dans la nuit des clameurs menaçantes. Il y eut même de nouveaux bris de vitres chez quelques fabricants.

Le lundi 18, une dernière attaque fut dirigée contre l'établissement de M. Leclercq-Dupire, à Wattrelos. Vers huit heures du matin, une bande de 800 à 900 ouvriers partit de Roubaix, brisa en passant quelques vitres chez M. Charles Roussel, et, arrivée à Wattrelos, elle essaya de forcer la grande porte de M. Leclercq-Dupire. N'y pouvant réussir, les émeutiers enfoncèrent la petite porte de la maison du concierge qui fut saccagée et pillée. Mais la grande porte de l'établissement

cédaît enfin sous leurs efforts persévérants, et cette multitude furieuse brisait les vitres du tissage comme elle l'avait fait à la maison d'habitation; quand un détachement de cuirassiers venant de Roubaix la mit en fuite.

Quelques voies de fait isolées, une attaque audacieuse contre un membre du Conseil des Prud'hommes, des menaces de buviers qui en grand nombre étaient disposés à reprendre leur travail, suivirent encore l'attaque dirigée contre la fabrique de M. Leclercq Dupire. Mais la tranquillité matérielle était désormais assurée par la présence de la force publique. D'ailleurs, des mesures de répressions étaient prises, et il est opportun de constater ici le concours apporté aux magistrats par des ouvriers signalant eux-mêmes à la justice les meneurs qui, par leurs propos et leurs violences essayaient de maintenir une grève si désastreuse pour les intérêts collectifs des patrons et des ouvriers.

Soixante-dix individus, fouteurs à des degrés divers de ces scènes de troubles, ont été condamnés par le Tribunal correctionnel de Lille. Il reste à indiquer quelle a été la part individuelle prise au cours des plus criminelles par les huit accusés traduits devant la Cour d'assises du Nord.

1<sup>er</sup> accusé. — Castelain était à la tête des bandes qui ont assailli l'établissement de M. François Roussel; il se montrait l'un des plus acharnés. Plusieurs fois le commissaire central l'engagea à se retirer, mais en vain. La foule se ruait sur la clôture en bois qui borde la rue des Arts, et lorsqu'elle semblait hésiter, c'était lui qui donnait le signal pour recommencer. Castelain réussit à arracher les premiers montants, qui entraînaient dans leur chute et sur lesquels il tomba. Se relevant aussitôt dans l'intérieur de la cour, il secourut la palissade avec une telle violence qu'il la renversa, et il se mit à danser sur les débris pendant que l'émeute envahissait la cour. A ce moment, disent les témoins, Castelain avait l'air d'un véritable ourag. — Cet accusé ne qu'il ait été chez M. François Roussel et il a soutenu n'avoir quitté l'atelier de M. Lepoutre son patron, que vers six heures, après la paix. Plus tard, il a déclaré avoir quitté son travail à quatre heures et demie et être resté chez lui jusqu'à six heures.

Cette double version est démentie par le directeur de l'établissement Lepoutre. Ce directeur affirme que Castelain, après avoir quitté l'atelier vers midi, le 16 mars, n'y est revenu que vers six heures du soir pour recevoir son salaire. Il avait alors, dit le témoin, le visage enflammé et l'air d'un homme fou. — Le lundi 18, Castelain est encore vu à la tête des bandes qui, vers neuf heures du matin, se trouvaient sur la route de Wattrelos et poussaient des cris. L'accusé était exaspéré et s'écriait en serrant les poings et en jurant : *Vive les cuirassiers! Quel malheur qu'on ne puisse faire à sa model!* Du groupe où il se trouvait, des pierres furent lancées sur des agents de police, sans que ceux-ci puissent affirmer que Castelain en ait lancé.

2<sup>e</sup> accusé. — Dans ces mêmes bandes que Castelain dirigeait contre le tissage de M. François Roussel, le sieur Pluquet, employé dans cette fabrique, a reconnu le nommé Peters, ouvrier mécanicien de M. Skene. Pluquet l'a vu déchirer des pièces de tissus pour en faire un drapeau qui mettait au bout d'un bâton. Il paraissait être l'un des chefs, et c'est lui qui s'écria, lorsque tout fut fini : *Maintenant, il faut aller chez Delattre.* — Peters avoue être allé, en effet, chez M. François Roussel, puis chez M. Delattre, mais c'était, dit-il, en curieux. Il a même soutenu n'avoir quitté l'atelier de M. Skene qu'à quatre heures et demie pour goûter et y être rentré à cinq heures pour ne pas sortir qu'à huit heures et rentrer chez lui. Mais un de ses contre-maîtres, M. Vicaine, et le directeur de l'établissement dont il invoquait le témoignage, ont dé-

d'une croisée, il lui raconta ce qui s'était passé la veille.

— Ton frère, lui dit-il, est une mauvaise tête; je m'en suis aperçu très-souvent. Je l'ai dit à ma cousine; elle n'a jamais voulu me croire. Cependant, je dois convenir que depuis qu'il est question de ce procès entre vous et M. Jacques, Louis s'était comporté jusqu'à présent avec assez de prudence. Il avait bien eu quelques velléités de décider la question par un duel, et ta mère, qui, dans ce moment, se croit peut-être encore l'humeur belliqueuse, était presque de cet avis. Ils finirent cependant par adopter la voie la plus lente, mais aussi la plus sûre : celle des avoués, des avocats et du papier timbré.

Nous abrégions beaucoup les discours du vieux parent. Il était toujours étonné que sa famille ne le consultât pas, et surtout qu'on se permit de suivre des avis opposés aux siens. Aussi était-il très-heureux quand il pouvait dire : — Je l'avais bien prévu, vous n'avez pas voulu me croire; mais je savais que cela arriverait ainsi, etc. Pour ces donneurs de conseils, dont toute famille possède au moins un échantillon, le malheur de leurs parents indociles est un triomphe. Cela leur donne l'occasion de dire : — Que je suis sage! que je suis prudent! je suis vraiment rempli de tact et de prévoyance. Ils oublient dans ces agréables satisfactions

d'amour-propre, combien de fois il a été heureux pour leurs proches de ne les avoir point écoutés.

— Comme je l'avais prévu, continuait-il, Louis a fait des sottises. Je lui avais conseillé d'éviter avec soin tous les lieux publics qu'il savait être fréquentés par M. Jacques, et jusqu'à présent il avait suivi ce conseil; mais il paraît qu'hier on a apporté la nouvelle que M. Jacques était disposé à se désister de ses prétentions. Là-dessus la tête a tourné à ta mère et à son fils. Je sais très-bien qu'ils ne sont pas plus Roquevair que moi. Quand ta mère veut, surtout par orgueil, épouser ce pauvre Roquevair, qui était un bon garçon, pas rusé du tout, tu lui ressembles extrêmement, je disais à ma nièce : — Je vous assure que le nom est Sardan, et rien de plus; les Rouvray sont beaucoup plus anciens. — Elle ne voulait pas me croire. J'avais bien prévu ce qui arrive; il n'était pas possible que cette famille fût éteinte, je l'ai toujours dit.

— Je conviens, mon oncle, que vous vous trompez rarement.

— Rarement, mon neveu! dites: jamais! Jamais je ne me trompe: j'ai de l'expérience.

— Sans doute, mon cher oncle; mais, de grâce, qu'est-il arrivé?

— Rien encore, parbleu! mais il arrivera, c'est moi qui te le dis. Ce M. Jac-

ques, j'en ai beaucoup entendu parler; il est très-adroit, il tuera ton frère! et voilà ce que c'est que de ne pas m'avoir écouté.

— M. Jacques tuera mon frère!

— Allons! femmelette, vas-tu te trouver mal? j'ai toujours dit qu'on ne l'élevait pas bien. Ta grand-mère te gâtait.

— C'est vrai, mon oncle, vous avez raison. Mais dites-moi, que s'est-il passé entre M. Jacques et mon frère?

— J'ai raison, j'ai raison; certainement, j'ai raison et trop quelquefois. Eh bien, ton frère est allé hier au café de Foy. Il n'ignorait pourtant pas que M. Jacques y va tous les soirs; il l'y a trouvé. Je crois que Louis avait bu du punch et des liqueurs chez un de ses amis, et que sa tête était un peu échauffée. Il y a eu des paroles imprudentes. M. Jacques, furieux sans doute de ne pouvoir poursuivre ce sot procès, les a relevées. Un duel a été décidé, sans qu'il fût possible de l'empêcher. Mais, comme ton frère est aujourd'hui de service, ces deux spadassins ne pourront se battre que demain. Ton frère sera tué, bien certainement. Il est si maladroit au pistolet qu'il manquerait un boeuf à dix pas. Quant à l'épée, je sais qu'il n'est pas fort. Ce serait toi qui devrais le battre que je ne serais pas beaucoup plus inquiet.

— Mais, puisque cette scène a eu lieu publiquement, il serait facile d'empêcher

un duel que les lois divines et humaines défendent.

— Tout cela est bel et bien, mon cher neveu; mais ce que tu dis n'a pas le sens commun; d'abord, le duel n'a été décidé que devant un petit nombre de témoins sortis du café avec ces deux fous pour les empêcher de se battre sur-le-champ. Ils ont promis le secret, et ils le garderont, car ce sont des gens d'honneur.

— Oh, mon oncle! vous appelez cela des gens d'honneur!

— Et comment diable veux-tu que je les appelle? Je sais bien que le duel est un préjugé, surtout pour toi, qui te piques d'être un philosophe religieux. Moi, vois-tu, moi qui ne le suis pas, et qui n'aime guère plus ceux-là que les autres, bien que je les estime davantage, j'ai pour principe qu'il faut être de son temps et se soumettre à l'usage. Vois-tu, mon petit, il n'y a rien à répondre à cela.

Paul trouvait, au contraire, qu'il y avait beaucoup à répondre; mais ce n'était pas le moment d'engager une polémique, et le temps eût-il été pour cela plus opportun, c'eût été chose fort inutile avec cette espèce d'avocat campagnard, bouffi de suffisance, et persuadé que le bon sens ne peut manquer d'arriver quand les cheveux s'en vont.

Paul se rapprocha de sa mère, et se penchant vers elle, il lui dit :

— Croyez-moi, s'il ne fallait que donner ma vie, je ne dis pas pour sauver celle de mon frère, mais seulement pour sacher une de vos larmes, je n'hésiterais pas un instant.

La voix de Paul, avec ses douces inflexions, produisit un effet irrésistible. Madame de Roquevair ne put s'empêcher d'en être émue, et prenant dans ses mains la tête de son fils, elle la couvrit de baisers et de larmes en lui disant :

— Mon fils, mon cher fils, il ne me restera bientôt plus que toi!

Paul rendit à sa mère ses caresses et sortit en disant : Il faut à tout prix éviter ce duel. O mon Dieu! inspirez-moi.

Alors il retourna rue de Rivoli. M. Jacques n'était pas revenu. Paul reprit au valet de chambre le paquet qu'il lui avait confié deux heures auparavant, et se fit donner les indications nécessaires pour rencontrer M. Jacques. Celui-ci était à Ville-d'Avray, où il avait loué une maison de campagne pour passer une partie de l'été. Ceux qui avaient l'habitude de voir Paul auraient peut-être eu quelque peine à le reconnaître. Sous l'impression d'une violente surexcitation morale, son être physique semblait avoir subi une transformation.

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)